



MB DIAG 74

DIAGNOSTIC IMMOBILIER

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : 24/IMO/0092
Date du repérage : 16/10/2024
Heure d'arrivée : 09 h 07
Durée du repérage : 02 h 05

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Haute-Savoie**
Adresse : **116 Avenue Edmond de Rothschild**
Résidence l' ISBA (47)
Commune : **74120 MEGEVE (France)**
Section cadastrale AD-132,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro 47

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : . **Société Alessio 74**
Adresse : **116 Avenue Edmond de Rothschild**
Résidence l' ISBA
74120 MEGEVE (France)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société Alessio 74**
Adresse : **116 Avenue Edmond de Rothschild**
Résidence l' ISBA
74120 MEGEVE (France)

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **BIRETIMA-TRABELSI**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **MB DIAGEXPERT**
Adresse : **1139 avenue de genève**
74700 Sallanches
Numéro SIRET : **52834452600041**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **Klarity Assurance**
Numéro de police et date de validité : **CDIAGK001097 - 28/03/2025**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)
Surface au sol totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)

Résultat du repérageDate du repérage : **16/10/2024**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée/couloir	5,4	5,4	
Salle de bain + Wc	2,4	2,4	
Chambre	8,5	8,5	
Salle de bain + Wc 2	2,8	2,8	
Coin dortoire couloir	1,8	1,8	
Séjour/cuisine	19,7	19,7	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :**Surface loi Carrez totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)****Surface au sol totale : 40,60 m² (quarante mètres carrés soixante)**Fait à **MEGEVE**, le **16/10/2024****Par : BIRETIMA-TRABELSI**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BIRETIMA TRABELSI Marouane
sous le numéro 23-2288

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|---|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 14/12/2023 | Validité : 13/12/2030 |
| <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 06/03/2024 | Validité : 05/03/2031 |
| <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 21/11/2023 | Validité : 20/11/2030 |
| <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 27/10/2023 | Validité : 26/10/2030 |
| <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 27/10/2023 | Validité : 26/10/2030 |
| <small>Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | | | |

23-2288 - v4 - 06/03/2024

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021